

Réunion publique du 24 Octobre 2020 à La Renaudie

I Présentation :

a) du collectif :

Le collectif « nos villages ne sont pas à vendre » s'est formé sur le principe d'une opposition au projet d'installation d'éolienne industrielle sur le territoire la Renaudie- Vollore Montagne- La Chamba-La Chambonie. Mais aussi sur le souhait d'affirmer une solidarité envers les associations s'opposant à ces mêmes projets et d'envisager des actes de soutien concret sur les communes telles que le col de la loge et Gumière.

Nous ne pouvons que constater que les projets d'installation de parc éolien industriel s'intensifient, se déploient sur tous les départements et gagnent en démesure en terme d'installation. Dans le même temps, de plus en plus d'associations et collectifs- de l'Aveyron, du Cantal, de la Creuse pour n'en citer que quelques uns - se rendant compte de l'ampleur du phénomène, se mobilisent pour tenter de contrer ces projets.

Avec le recul dont nous disposons aujourd'hui depuis l'installation des premières éoliennes industrielles, il n'est plus possible de considérer cette industrie comme une énergie verte. Notre refus concerne l'ensemble du processus : de l'extraction en passant par la fabrication, l'implantation et en finissant par son stockage.

b) du projet de La Renaudie :

Nous avons appris l'existence d'un projet un peu par hasard, ce printemps 2020.

En allant voir à la mairie, on m'a dit qu'il n'y avait pas de dossier et qu'il fallait appeler directement le promoteur, et on m'a donné le numéro du chef de projet.

Nous avons eu également accès au dossier de présentation envoyé aux propriétaires.

Ce projet se situe à la frontière des communes de Vollore-Montagne, de La Chamba et La Chambonie, sur les bois de l'hollade, du got, de Pinatel et de Puy bien.

Ils veulent installer de 5 à 10 éoliennes gigantesques de 170 à 220 mètres de haut (plus haut que la Tour Montparnasse, de 3 à 4 fois la hauteur du radar de Pierre-sur-haute).

Elles sont plus hautes que celles que l'on peut voir dans les plaines car nous sommes dans une zone peu ventée.

En retournant à la mairie, il y avait effectivement un dossier avec ses informations et les sommes que pouvaient espérer la commune (69000 €), l'intercommunalité (176000€, le département (157000€) et la région (12000€) si 9 éoliennes étaient montées. (et que le vent est au rendez-vous)

Il y a eu également une délibération de la mairie de La renaudie pour autoriser Enertrag à faire une étude de faisabilité, mais également de conclure l'acte de constitution de servitudes sur les chemins de la commune au profit d'Enertrag, ou toute autre société qui s'y substituerait.

Si la mairie nous dit que rien n'est fait, que ce n'est qu'un projet, tout est en place pour que cela se fasse. Le promoteur se vante même d'avoir déjà signé des promesses de bail.

En en parlant autour de nous, nous avons été surpris d'apprendre que les habitants de La Renaudie étaient à peine au courant, et que les élus et habitants des villages alentours, pourtant au moins autant impacté, n'étaient pas du tout au courant.

Nous avons également envoyé une lettre à tous les propriétaires pour les informer sur les effets néfastes des éoliennes et surtout sur les risques qu'ils prennent à louer leur terrain. Ils risquent en effet de se retrouver avec une éolienne à démanteler. (entre 400 000 et 700000 €)

c) Les promesses aux propriétaires :

David Rappe, qui possède une maison sur la commune de la Renaudie, est propriétaire de deux parcelles concernées par le projet éolien. Il a été contacté par le promoteur pour signer un bail au profit de cette société.

Le promoteur promet beaucoup d'argent pour les propriétaires qui verront une éolienne être installée sur leur parcelle avec des promesses de bail affichant des loyers de 5 000 € par an le MW installé, ce qui peut représenter entre 15 000 € et 20 000 € par an. Il promet une somme forfaitaire pour la voie d'accès aux éoliennes, ainsi que pour le survol des pales où le passage des câbles électrique, de 500 à 1 000 € en un versement unique. Le promoteur ne dit pas avant de signer le bail sur quelles parcelles seront installées les éoliennes. Les propriétaires ne seront donc pas s'ils toucheront une grosse somme ou des « miettes ». Il s'agit donc d'un véritable « miroir aux alouettes », d'un marché de dupes, où une minorité va toucher le « gros lot » pendant que les autres vont brader leur parcelle, et l'environnement collectif pour pas grand-chose.

Par ailleurs, le bail stipule qu'il est signé au profit d'Enertrag ou de toute autre société qui s'y substituerait, et comprend des clauses de confidentialité.

Le prix des terres étant autour de 1000 € l'hectare, David a demandé pourquoi le promoteur ne propose pas d'acheter les terres, ce qui leur coûterait entre 2 à et 40 fois moins cher. Il a été répondu qu'Enertrag n'avait pas vocation à devenir propriétaire foncier. Peut-être qu'une des explications concerne la question du démantèlement. Aujourd'hui, l'Etat oblige le promoteur à provisionner 50 000 € sur un compte contrôlé par la Préfecture pour le démantèlement futur. Mais, à notre connaissance et après avoir consulté des devis, le coût réel d'un démantèlement est plutôt entre 400 000 et 700 000 €... ce qui laisse une marge importante à la charge des propriétaires ! Peut-être qu'une des autres « entourloupes » est ici et explique pourquoi la société ne tient pas à acquérir les terrains puisque le démantèlement est à la charge des propriétaires.

II) présentation des projets et des associations en lutte autour de Gumières et du col de la Loge

a) : Le projet de Gumières, Par J-F Chevalyre, membre de l'APPE

Permis de construire pour 8 éoliennes de 150 mètres de hauteur. Promoteur : société allemande ABOWIND

Le projet était couplé avec celui de St Clément de valorgues (63), commune limitrophes de Gumières (42), c'était donc un projet à cheval sur les deux départements.

Le projet de Saint-Clément retoqué fin 2019, en partie grâce à la présence sur le site du milan royal, ce qui a fait 5 éoliennes de moins. Retoquage prononcé devant le conseil d'état ou le

promoteur, qui contestait la décision de la cour d'appel administrative, a été débouté, non sans avoir auparavant totalement défriché (dévasté!) le site puisqu'il en avait la possibilité légale. A Gumières, nous attendons le jugement de la cour d'appel administrative de Lyon qui doit se prononcer d'ici fin 2020 au plus tard (sauf COVID?) sur la validité du permis de construire et l'autorisation d'exploiter.

C'est l'association APPE (Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement), la municipalité (l'actuelle et celle d'avant), et une cinquantaine de particuliers (personnes physiques) qui sont à l'origine des procédures en cours.

Malgré tout, et comme à Saint-Clément, les travaux de défrichage viennent d'être effectués en quelques jours seulement vu la puissance actuelle des engins d'abatage, de débardage et d'aplanissement des terrains.

Associations à nos côtés : Ligue pour la Protection des Oiseaux, France Nature Environnement, fédérations départementales de pêche et de chasse. Soutien juridique pour certaines d'entre elles.

Le raisons de notre refus

Pourquoi on n'en veut pas à Gumières :

Projet privé avec profit privé. Peu de retombées pour la commune (11500 €/ an)

Machine gigantesque:150 mètres

Plus de 20 km de lignes 20000 Volts enterrés, pour une production centralisée à acheminer jusqu'à Montbrison. Et pour une consommation non locale, comme on cherche parfois à nous le faire croire.(D'où la question : Est-ce le rôle des campagnes de devenir des zones industrielles de production d'électricité pour les grands centres urbains ? Le débat est ouvert!)

Déni de démocratie : 73% des habitants opposés au projet suite à un audit organisé par la municipalité (85% des habitants ayant voté). (c'est la municipalité d'avant la précédente qui avait initié le projet sans consultation préalable des habitants)

Avis défavorable au projet rendu par le commissaire enquêteur lors de l'enquête public (et non pris en compte)

Acharnement et arrogance des promoteurs attentifs aux profits et aucunement à l'écologie. Du capitalisme vert pur et dur !

Preuve supplémentaire qu'il ne s'agit pas d'écologie : les 8 éoliennes de Gumières (ainsi que les 5 qui étaient prévues à Saint-Clément) sont en plein cœur d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1, avec des tourbières et des sources indispensables à l'approvisionnement en eau de nombreuses communes, approvisionnement menacé par les énormes blocs de béton (1500 tonnes) enterrés pour chaque éolienne.

Pourquoi on n'en veut pas ailleurs :

Le nucléaire nous a été imposé sous prétexte de progrès.

Aujourd'hui, ce sont les éoliennes industrielles qui nous sont imposées sous prétexte d'écologie.

Ce qui est à l'œuvre n'est pas une transition mais une accumulation énergétique. Il n'y a pas de volonté politique de diminution de consommation d'énergie globale et collective. Le développement des énergies dites « renouvelables » (qui ne le sont pas forcément si on creuse un peu la question) ne vient pas remplacer le nucléaire mais vient s'ajouter à lui pour produire toujours plus d'électricité.

Pourquoi faire ?

- alimenter notre mode de vie de plus en plus connecté (internet, 5G, tablettes, portables, Linky, etc...). Ce qui nous déconnecte de plus en plus de l'essentiel, le contact avec les autres et avec la nature entre autre. Cette « Nature » que les éoliennes vont contribuer à faire disparaître un peu plus.

- Favoriser l'essor des voitures électriques pseudo-écologiques. (dont la fabrication produit plus de gaz à effet de serre qu'une voiture thermique et nécessite de nombreux métaux rares dont on connaît les conditions d'extraction à travers le monde) Tout ceci ne contribuant pas, si on prend en compte toute la chaîne de production, à faire baisser nos émissions de CO².

Concernant l'éolien, on reste ultra-majoritairement dans des projets de logique industrielle, d'industrie privée, avec un soutien public (la CSPE sur les factures d'électricité : Contribution au Service Public de l'Electricité)

C'est cette logique industrielle qui transforme le rêve d'une énergie alternative et propre en cauchemar de paysages saccagés et de techniques contrôlées par les lobbies et leurs intérêts financiers. L'éolien dit « participatif » ou « citoyen » ne remet pas en cause cette logique, permettant simplement à des gens d'acheter des parts (de façon très minoritaire) dans ce type de méga-projets et s'assurer ainsi une rente en se donnant une fausse bonne conscience écologique.

Précision : nous ne sommes pas forcément contre un éolien décentralisé, à taille humaine et adapté à des besoins locaux. Or ce n'est pas du tout ce qui se prépare dans un marché mondial de l'électricité en pleine expansion .

Solution ?

Sortir de notre ultra-consommation dévastatrice. Cesser de croire qu'un surplus de technologies industrielles dites « vertes », nous sortira de l'impasse dans laquelle nous sommes engagés. Seule voie réaliste : une réduction massive des consommations, planifiée par une politique de redistribution et de régulation stricte des pratiques les plus polluantes.

b) le projet du col de la Loge , par Martine Nuel, membre de Vent Du Haut-Forez

- **Situation de la Chambonie** : la frontière est mince avec La Renaudie (1km). Si ce projet devait voir le jour, les habitants depuis le Reculon en passant par la Chamba seraient eux-aussi fortement impactés. C'est toujours la même chose : une commune loue des parcelles à un promoteur, sur des crêtes parfois éloignées de son centre et les communes avoisinantes, parfois très près, subissent les nuisances sonores et infrasonores (par vent d'ouest, la Chamba et la Chambonie seraient en première ligne !). Ces deux petites communes risquent d'être « coincées » entre deux parcs éoliens puisque le projet du Grand Caire (Col de La loge) arrive en fin de procédures... Après en avoir gagné beaucoup, depuis quelques années, il les perd les unes après les autres.
- **L'historique de la lutte de VDHF contre le projet du Grand Caire, une lutte qui dure depuis 2010.**
Le promoteur EDPR (« Energie du Portugal renouvelable » à capitaux chinois et qataris) est « apparu » sous le nom local de Monts du Forez énergie. Et à une quarantaine de kms, sous le nom de Monts de la Madeleine énergie. Sans la résistance de VDHF, il y aurait des éoliennes sur le Vimont. En effet, pour des raisons financières l'ancienne Comcom des Montagnes du Haut Forez,

prévoient d'installer 14 éoliennes depuis le Vimont jusqu'au Grand Caire, Col de La Loge (voir le CD du conseil communautaire de Novembre 2015).

Avant, il y avait eu un projet à 31 éoliennes sur l'ancienne ZDE, incluant Jeansagnière qui a lancé une pétition et est sortie du projet pour des raisons foncières. Ensuite, le Vimont a été épargné pour des raisons foncières également à la suite d'une réunion du groupement forestier qui n'a pas permis à la mairie de Noirétable de « récupérer » ses parcelles. Il y avait un problème de vote qui a été annulé pour « vice de forme » ...

Bref, le projet a été réduit aux 5 éoliennes du Col de la Loge, qui concernent 4 communaux de Saint Jean La Vêtre et une parcelle privée de La Côte en Couzan et une parcelle sur la Chamba pour le poste de livraison. C'est sur ce projet qu'a eu lieu l'enquête publique en décembre 2015.

En novembre 2015, VDHF faisait 3 grandes soirées d'information (La Chambonie, Noirétable, Boën) autour de « Hélices au pays des merveilles », documentaire sur des témoignages d'habitants et d'élus des éoliennes du Chemin de La ligue, en activité depuis 2012. La soirée était animée par André et Martine Nuel, avec les témoignages des maires de la Chamba et de Jeansagnière d'alors.

En janvier 2016, l'Enquête publique aboutissait à un avis défavorable du commissaire Enquêteur, avec plus de 600 voix contre, 40 pour...).

Toutes les instances consultées donnaient des avis défavorables (pour le détail, voir le site VDHF) :

La Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNSP) a à cause de la présence des Hautes Chaumes site remarquable en voie de classement.... Il y avait également un avis défavorable du parc régional naturel Livradois Forez bien que le col de la Loge ne soit pas dans le Parc, de la Frapna, de la LPO (à cause de la présence supposée de la Chouette Chevêchette), du Syndicat des eaux (plusieurs captages, alimentant des villes comme Leigneux, Boën, devraient se trouver pas très loin des futures éoliennes...), malheureusement il ne s'agit que d'avis consultatifs.

Par ailleurs, les promoteurs s'entourent « d'experts » qui affirment le manque de nocivité des éoliennes sur les sources, les tourbières, les oiseaux, les chauve souris etc. Selon eux, tout est sous contrôle...

Au moment de l'Enquête publique, une pétition sur l'eau avec 261 signatures a été remise en Préfecture. Malgré toutes ses démarches et un argumentaire solide, rien n'a arrêté le projet pour l'instant.

Dans les différents « arrêtés », l'argument essentiel du Préfet de la Loire et du Préfet de Région était que le promoteur avait réduit le parc à 5 éoliennes et que leur impact serait réduit : visuel (sauf pour la Chambonie, selon le Préfet de région...), sonore (les maisons seront à plus de 500m). Pour l'eau, l'expert Paul Royal a conclu qu'il s'agissait de sources en profondeur, donc pas impactées par les éoliennes (contrairement à ce qui se dit depuis toujours, à savoir qu'il s'agit de sources de surface), il n'y a pas eu de contre expertise...

Bref l'administration a choisi de suivre le promoteur qui a « corrigé » sa copie plusieurs fois.

Pour la faune et la flore, le promoteur a présenté des « solutions » (nichoirs pour

les chauve souris, contrôle du niveau d'eau des tourbières... etc).

L'occupation du lieu, sur le plan touristique, par une station de ski de fond, la création d'un « Pôle nature », l'investissement financier sur le col par Loire Forez etc...

Ni en justice, ni dans les différents articles que VDHF a fait paraître, il n'a pu être mis en avant qu'EDPR, n'avait pas grand chose à faire de la préservation du Col de La Loge, de ses ressources et de la santé des habitants alentours.

Ainsi en 2016, le Préfet de la Loire accordait les permis puis l'autorisation d'exploiter (ICPE).

Toutefois, avec des arguments quasiment identiques, il n'accordait pas l'ICPE sur la Tullière/Cherrier (Monts de la Madeleine Energie), ce qui est très troublant pour le promoteur EDPR qui a fait appel bien sûr. On peut se demander qui fixe les règles du jeu...

Concernant les procédures, elle s'éternise évidemment : TOUS les arguments possibles ont été exploités. Là, on termine la phase des appels.

VDHF avait gagné la procédure du défrichement (le TA de Lyon avait refusé l'autorisation de défrichement) : le promoteur a fait appel et a gagné.

Il reste encore deux procédures sur Les permis et l'ICPE, qui seront purgées d'ici la fin de l'année.

Nous sommes soutenus dans les procédures par les communes de La Chamba, Jeansagnières-Chalmazel, La Côte en Couzan, Saint Didier sur Rochefort et Leigneux.

Pour l'ICPE, le Syndicat des eaux de la Vêtré participait aux procédures mais comme le syndicat a été dissous, c'est la Comcom Loire Forez qui le remplace.

III) Projection de « Hélices au pays des merveilles » :

Nous avons projeté Hélices au pays des merveilles, documentaire réalisé par André Nuel, en 2015.

Ce sont des témoignages d'habitants et d'élus qui étaient plutôt contents de voir des éoliennes s'installer et qui ont bien déchanté : bruit, infrasons, retombées financières pas au rendez-vous, baisse du rendement en lait et maladie des vaches, effet stroboscopique,....

Disponible sur le web :

<https://www.youtube.com/watch?v=Sa3dRnWBRps>

IV) Intervention de Nicolas Bonhomme, astrophysicien et professeur de physique et résident secondaire à La Renaudie :

L'énergie, un concept fondamental

N.BONHOMME – Octobre 2020

Parlons énergie

☞ L'énergie est une grandeur physique qui permet de décrire le changement d'un système.

☞ Un glaçon qui fond

☞ Un objet qui est déplacé

☞ Etc...

Unités pour parler d'énergie

☞ L'officielle : Le JOULE (J)

☞ Les nutritionnistes : calories (1 cal = 4,18 J) ou Calories (1 000 calories)

☞ On parlera le plus souvent en kilo Watt heure (kWh). Soit un millier de Watt heure. On voit

que l'énergie est la puissance (en Watt) multiplié par la durée de fonctionnement (en heure)

☞ 1 kWh = $3,6 \times 10^6$ J

Différentes formes d'énergie

☞ Thermique (chaleur)

☞ Mécanique (mouvement)

☞ Radiative (lumineuse, électromagnétique...)

☞ Chimique (pile, batterie)

☞ Nucléaire (noyau atomique qui se désintègre)

☞ Electrique

Répartition de la consommation

Il nous a montré un graphique qui montre la répartition de la consommation d'énergie finale en France par secteur et par type d'énergie. (source Soes, 2011)

La consommation totale est de 1800 Twh, dont 400 Twh de consommation électrique.

L'énergie électrique représente moins de 25 % de l'énergie consommé en France.

Que représente 1 kWh...?

☞ Imaginons qu'un humain pesant 70 kg a grimpé 2000 mètres de dénivelé dans la

montagne, avec 30 kg sur le dos, il aura fourni une énergie de

$(70+30)*2000*9,81 = 2$

mégajoules, soit **0,5 kWh** en chiffres ronds.

☞ Donc 1 kWh représente 2 ascensions du Mont Blanc !!

☞ Un foyer français : 5000 kWh, soit 10 000 ascensions du Mont Blanc par an...

☞ Et ce n'est que 25 à 30% de l'énergie totale consommée...

Intéressons-nous à l'électricité en France

☞ Différentes façon de produire de l'énergie électrique : un mix énergétique

- ☞ Nucléaire
- ☞ Biomasse
- ☞ Charbon
- ☞ Vent
- ☞ Solaire
- ☞ Hydro (fleuve, marée, barrage)
- ☞ Gaz
- ☞ Pétrole

Comment se crée l'électricité ?

- ☞ Faire tourner un aimant (rotor) dans une bobine (stator) !
- ☞ L'ensemble est appelé un alternateur.
- ☞ Centrale thermique (nucléaire, charbon, gaz, pétrole) : chauffer de l'eau pour que la vapeur d'eau fasse tourner la turbine qui entraîne l'alternateur.
- ☞ Eolienne : les pales entraînent l'alternateur

Le mix français et de chaque pays d'Europe ainsi que les échanges transfrontaliers en direct :

<https://www.electricitymap.org/zone/FR>

Nicolas nous a montré ces graphiques de la France, de l'Allemagne, du Portugal et de l'Irlande

Premier bilan

- ☞ Les pays comme l'Allemagne qui ont fermé leurs centrales nucléaires pour passer à l'éolien et au solaire n'ont pas fait baisser leur empreinte carbone.
- ☞ En effet, ces deux sources d'énergies sont intermittentes. Pas de Soleil et pas de vent = pas d'électricité
- ☞ Pour compenser, une énergie tierce est nécessaire : énergie fossile qui émet du CO2

Les éoliennes propres ?

- ☞ Non. Aucune énergie n'est « propre » par définition.
- ☞ 90 Tonnes de matériaux composites (les pales sont enfouies)
- ☞ La turbine et l'alternateur comportent comme tous les alternateurs des terres rares venant de Chine (le plus souvent)
- ☞ 400 L d'huile pour que ça tourne bien

- ☞ 300 tonnes d'acier (qu'il va falloir extraire et travailler)
- ☞ 1000 tonnes à transporter
- ☞ 1500 tonnes de béton et de ferrailles dans les sols
- ☞ Impact environnemental (déforestation, pollution des sols)
- ☞ 5% pas recyclable. 5% de 1000 tonnes = 50 tonnes...!
- ☞ Pour une éolienne de 4 MW de puissance et avec 1500 h de fonctionnement nominal par an, on obtient 6 GWh d'énergie électrique par an. Avec une durée de vie de 20 ans, l'éolienne de 4 MW (200 m de haut !!!) fournira 120 GWh Soit plus de 400 kg de déchet par GWh produit !!!
- ☞ Comparaison avec le nucléaire : 880 g par GWh produit... Soit 400 fois moins.

Problèmes ?

- ☞ Si pas de vent, ne tourne pas. Si trop de vent, non plus
- ☞ En cas de gel, ne tourne pas.
- ☞ Seulement 20% de facteur de charge (rapport entre son fonctionnement moyen et son fonctionnement nominal = 20% utilisée à plein régime)
- ☞ Fin de vie au bout de 20-25 ans
- ☞ Démantèlement à la charge des propriétaires des terrains
- ☞ Factures au strict minimum de 330 000 euros (715 000 euros pour une Enercon E126 valant 11 millions d'euros)

Le facteur économique : L'exemple allemand

- ☞ Pour le moment l'électricité des éoliennes est rachetée à un prix fixe (très élevé par rapport au reste du marché). On parle de revenus garantis.
- ☞ MAIS : ça ne peut pas durer, et en Allemagne dès 2021, ces revenus garantis trop lourds pour les contribuables seront supprimés.
- ☞ Conséquences : pour les industriels, il n'y a plus grand intérêt à investir dans le secteur si les tarifs de rachat ne sont plus garantis, d'autant plus que la concurrence étrangère fait rage. Quelques mois après l'amendement de la EEG en 2016, 26 000 emplois ont été supprimés dans l'éolien selon les chiffres révélés par le Bundestag (le parlement national allemand).

Conclusion

燄 Une fausse bonne idée :

燄 À l'échelle locale : voulons-nous laisser une telle facture à nos enfants ?

燄 À l'échelle nationale/mondiale : les éoliennes ne remplacent pas les autres types d'énergies

comme on a pu le voir pour l'Allemagne)

燄 Une nouvelle façon pour les industriels de faire de l'argent en surfant sur une mode.

燄 Mode largement subventionnée par les contribuables...

(Remarque d'une personne dans la salle : l'utilisation de l'empreinte carbone de la production d'électricité sur le site [electricitymaps](#) comme seul indicateur de pollution est arbitraire et réducteur)

Nicolas Bonhomme, en plus de sa présentation, nous a vivement encouragé à nous battre contre ce projet, que l'intelligence des gens de la campagne doit s'opposer à ce promoteur qui essaye de nous faire croire que c'est le progrès. Nous sommes localement assez peu consommateur d'énergie, cette énergie produite potentiellement par les éoliennes ne sera donc pas consommée localement et ira dans les grandes villes.

Conclusion :

Pour conclure cette présentation, il nous semble important de dire que l'opposition aux projets d'éoliennes industrielles sur la commune de La Renaudie en est à ses débuts. Aussi, l'idée est d'ouvrir le collectif à celles et ceux qui sont intéressé-e-s. Par ailleurs, les actions juridiques menées par les associations sur les communes du Col de la Loge et de Gumières arrivent bientôt à leur terme.

Si ces recours se soldent par une validation juridique de l'installation des éoliennes industrielles, nous pourrions imaginer d'autres façons de s'opposer à ces projets. C'est pourquoi l'opposition aux éoliennes industrielles ne tient pas à une situation géographique d'appartenance à une commune mais résonne au delà de cette seule condition pour toutes celles et tous ceux pour qui ces projets ne sont pas acceptables.